



Extrait du Procès-Verbal Des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille Treize et le 20 Juin

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Madame Victoire JASMIN, 1ere adjoint au Maire de la Commune de Morne-à-L'Eau

Etaient présents (18): Madame Victoire JASMIN, Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL/ARPHAXAD, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Marianne LOYSON, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, Madame Maud URSULE, Monsieur Aristé ALPHONSE, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE, Madame Suzette DUPORT, Monsieur Renélien CABRIOLLE, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur Hugues MARIE, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Léonard JERUL,

Etaient absents (14): Monsieur Jean-Claude LOMBION (empêché), Monsieur Roger BASTIN, Madame Florise CANVOT/VINCENT, Monsieur Bernard BOURGAREL, Madame Henriette ALEXIS, Monsieur Gérard BLOMBOU, Monsieur Patrick EUGENE, Monsieur Daniello FOULE, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Liliane DOCAN, Monsieur Sylvain FLEREAU, Madame Marie-Line ALPHONSE/PHAETON, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Eric MANNE,

Etaient représentés (1): Madame Jeanny-Claude MONTANTIN/VERCAUTRIN

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné(e) pour assurer le Secrétariat.

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération n° 10-07-2013

Aide exceptionnelle à l'association sportive « ETOILE MORNE-A-L'EAU- POLE HAND BALL »

La section handball de l'Etoile a remporté avec brio les « play off » de handball 2013. Cette victoire vient couronner une saison où le sport collectif Mornalien s'est une nouvelle fois hissée au niveau des meilleurs.

Ce couronnement récemment obtenu par l'Etoile a qualifié d'office cette équipe pour une participation aux finalités du championnat de France de national 3, à la conquête d'un titre suprême.

Monsieur le Maire propose d'allouer une aide financière exceptionnelle de 10 000 euros à l'association ETOILE DE MORNE-A-L'EAU – POLE HAND BALL.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la demande formulée par l'association « ETOILE DE MORNE-A-L'EAU – Pôle Hand Ball »

Sur rapport de Monsieur le Maire ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'allouer une aide exceptionnelle d'un montant de 10 000, 00 euros (dix mille euros) à l'association « ETOILE DE MORNE-A-L'EAU – POLE HAND BALL ».

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

ARTICLE 3 : La dépense correspondante sera imputée aux chapitre 65, article 6574, fonction 415 du Budget 2013.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services, et Madame le Comptable Public sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Pour expédition certifiée conforme

Fait à Morne-à-L'Eau, le 20 Juin 2013

Pour le Maire Empêché.

Le 1^{er} adjoint

Victoire JASMIN

Madame Victoire JASMIN
1^{er} adjoint Maire

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le

Formalités de publicité effectuées le _____

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre

COPIE ARRIVÉ LE:
17 JUIL. 2013
Mairie de Pointe-à-Pitre